



COMMUNE DE BÉDUIER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 28 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Benoit NORMAND, suivant convocation transmise le 21 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BATAILLE Laurence, CAVAILLE Laurent, CAVARROC Annie, COLUCCI Caroline, DEDEREN Philip, DESPEYROUX Florent, NORMAND Benoit, RICHARD Carinne, SOURSOU Catherine, TAVERNIERE Philippe, TONGA Véronique, VIEU Alexandre

Excusé ayant donné procuration : SINGLANDE Isabelle à CAVARROC Annie

Excusé sans procuration : LAPORTE Didier, LE MOINE Arnaud

Secrétaire de séance : Catherine SOURSOU

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

La séance du Conseil municipal débute à 18:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Catherine SOURSOU.

Le président de la séance, Benoit NORMAND, rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10.07.2026
3. Acceptation de dons
4. Décision modificative 1- Augmentation de crédits
5. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), la Région (FRI) et du Département (FAST) pour un projet de circuit cyclable « Pumptrack »
6. Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque

7. Préparation réunion inter-associations

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-038 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME MME Catherine SOURSOU secrétaire de séance.**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-039 - Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10.07.2026

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou la secrétaire de séance. Il est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Monsieur le Maire explique qu'une réponse ministérielle du 11 septembre 2025 indique que l'arrêt du procès-verbal du conseil municipal précédent doit faire l'objet d'une délibération à transmettre au titre du contrôle de légalité. Il demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler quant au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 10 juillet 2026.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-040 - Acceptation de dons

OBJET : Acceptation de dons

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la collecte de dons de Mme GIRLING, châtelaine de Bédier pour un montant de 600.00 euros et de l'Entreprise CHASSINT Industries d'un montant de 600 euros afin de finaliser les aménagements du jardin, à la Bouscassie, accolé à la nouvelle école, pour créer un espace convivial et éducatif.

Considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles les collectivités doivent se confronter ; la démarche de mécénat facilitant en cela l'apport de ressources nouvelles et confortant l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'accepter le don de Madame GIRLING, la châtelaine, pour un montant de 600 euros**
- **D'accepter le don de l'Entreprise CHASSINT Industries, pour un montant de 600 euros**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-041 - Décision modificative 1- Augmentation de crédits

OBJET : Décision modificative n°1 – Augmentation de crédits

Monsieur le Maire fait part de l'acceptation de dons de Mme GIRLING pour un montant de 600.00 euros et de l'Entreprise CHASSINT Industries pour un montant de 600 euros afin de finaliser les aménagements du jardin, à la Bouscassie, accolé à la nouvelle école, pour créer un espace convivial et éducatif.

Il convient donc de prendre une décision modificative du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote de révision de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

Augmentation de crédits

FONCTIONNEMENT

D 60632 : Fournitures de Petit Equipement 1 200.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général : 1 200.00 €

R 72 : Production immobilisée 1 200.00 €

TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 200.00 €

INVESTISSEMENT

D 212-040 : Agencements et aménagements de terrain 1 200.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 1 200.00 €

R 10251 : Dons et legs en capital 1 200.00 €

TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves 1 200.00 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-042 - Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), la Région (FRI) et du Département (FAST) pour un projet de circuit cyclable « Pumptrack »

OBJET : Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), la Région (FRI) et du Département (FAST) pour un projet de circuit cyclable « Pumptrack »

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Mme Caroline COLUCCI en raison de ses liens personnels avec le propriétaire du terrain concerné, s'est retirée de la table de séance et a quitté la salle avant l'ouverture de la discussion. Elle n'a participé ni aux débats, ni à la rédaction de la présente décision, ni à son vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet principal du mandat 2026-2032 pour la commune de Bédrier qui est la création d'une piste cyclable élaborée, plus techniquement appelée « Pumptrack » dans notre zone sportive et familiale du Mas de Vergnes.

Cette plaine de loisirs et d'activités, multigénérationnelle, très fréquentée par les familles du village mais aussi par celles des autres communes, offre déjà un accès libre à de multiples installations très appréciées.

Ce nouvel équipement cyclable, moderne et attractif, permettrait d'offrir un caractère à la fois sportif et ludique, mais revêt également une finalité pédagogique. Outre cet intérêt éducatif, ce type d'équipement (qui peut servir pour les vélos, trottinettes, rollers et skateboards) n'étant pas proposé dans les communes voisines, nous avons fait le choix de l'ajouter à notre zone d'activités et de loisirs pour la rendre encore plus utile et attrayante pour les familles du territoire.

Au vu des frais conséquents que ce projet représente, et des efforts déjà engagés par notre petite commune durant les huit dernières années pour proposer un lieu convivial et épanouissant aux habitants du territoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des aides financières au titre de la DETR (Etat), FRI (de la Région) et du FAST (Département), sans lesquelles nous ne pourrions mener à bien cette opération (la construction de la nouvelle école représentant un investissement déjà très important pour notre village).

Le coût estimatif du projet est de 60 645.00 € HT.

Monsieur propose au Conseil Municipal d'adopter le pan de financement suivant :

Tableau des dépenses liées au projet (en euros H.T):

Achat de la parcelle (y compris géomètre et frais de notaire)	16 000.00
Equipement Pumptrack	33 805.00
Terrassement	6 840.00
Clôture de sécurité	4 000.00
Total	60 645.00

Tableau des subventions sollicitées (en euros H.T) :

DETR (Etat) : 30%	18 193.50
FRI (Région) : 30%	13 395.50
(sur le coût du projet mais pas l'achat du terrain)	
FAST (Département) : 20 %	12 129.00

Autofinancement communal : 20%	16 927.00
--------------------------------	-----------

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- **DE SOLLICITER une aide financière au titre de la DETR 2026**
- **DE SOLLICITER une aide financière au titre du FRI 2026**
- **DE SOLLICITER une aide financière au titre du FAST 2026**
- **D'ADOPTER le plan de financement proposé par Monsieur le Maire**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme.

2026-043 - Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque

Objet : Approbation d'une nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale du Lot

Madame Carinne RICHARD expose que la bibliothèque municipale de Bédier bénéficie des services de la Bibliothèque Départementale du Lot, service du Conseil départemental du Lot.

Il s'agit de définir et d'actualiser les modalités de partenariat entre le Département, via la Bibliothèque Départementale du Lot (BDL), et la Commune de Bédier en vue d'organiser le service de lecture publique sur le territoire.

La nouvelle convention définit les modalités partenariales pour 4 ans et elle remplace toutes les conventions précédemment signées à cette fin.

Elle précise désormais que ces orientations et perspectives permettront ainsi de mieux orienter l'accompagnement de la BDL dans le développement du service de lecture publique

Madame Carinne RICHARD proposer à l'assemblée :

- **D'approuver la signature de la convention avec le Conseil départemental du Lot, ci-joint annexée ;**
- **D'autoriser M. le Maire à la signer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents les propositions de Madame Carinne RICHARD.

Pour extrait certifié conforme.

Préparation réunion inter-associations

Madame Véronique TONGA, élue en charge des associations, fait part de la réunion annuelle des associations de la Commune qui aura lieu le mercredi 16 septembre 2026 et présente à l'assemblée le fonctionnement des associations en terme d'utilisation des locaux communaux, du matériel et du coût des photocopies effectuées en mairie.

Après discussion entre les membres du Conseil Municipal, Madame Véronique TONGA proposera aux associations lors de cette réunion, un nouveau fonctionnement et une participation financière sera proposée aux associations concernant les frais d'énergie et l'usage de la photocopieuse de la mairie.

Questions diverses

- Discussion autour d'un projet d'une journée inter-associations dans un but caritatif et pour créer du lien entre elles.
- Discussion autour du projet de restauration de la maison dite Anglada en maison des associations.

Benoit NORMAND indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21:46.

La présidence de séance,
Benoît NORMAND



Le secrétariat de séance,
Catherine SOURSOU

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Soursou', is written over the printed name.